

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG2025-439

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la **Cérémonie interalliée en hommage au Général Dwight D. Eisenhower qui aura lieu le jeudi 05 juin 2025 à 09h00 au rond-point Eisenhower**, il s'avère indispensable de réglementer temporairement le stationnement afin d'assurer la sécurité des participants,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteur et engins à deux roues sera interdit **du 04 juin 2025 18H00 au 05 juin 2025 11H00** :

- **Sur 10 places de stationnement sur la partie haute de la contre-allée Boulevard Maréchal Montgomery**

Article 2 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - La signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

Article 5 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le deux juin deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

